

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :

Organigramme administratif 2014-2015

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-140609-HR-0126 autorisant la tenue d'une consultation sur le projet d'organigramme 2014-2015;

ATTENDU QUE la consultation a eu lieu;

ATTENDU QUE l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier (AASWL) et l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) ont fourni une rétroaction qui a été prise en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'organigramme administratif 2014-2015, tel qu'il apparaît au document n° SWLSB-2014/07/09-HR-001.

CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :

VOIX POUR :	Georges Benoit, Nazario Facchino, Guy Gagnon, Elio Lattanzio, Emilio Migliozi, Nick Milas, Grace Nesi, Albina Pace, Merle Parkinson, Nancy Rupnik, Edward Turchyniak
VOIX CONTRE :	Steve Bletas, Mario Di Domenico, Robert Dixon, Peter MacLaurin, Steve Mitchell, Mike Pizzola, William Pollock,

Budget et taux d'imposition 2014-2015

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre 1-13.1), la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2014-2015;

ATTENDU QUE le budget prévoit l'équilibre budgétaire pour l'exercice 2014-2015;

ATTENDU QUE l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 9 540 975 427,00 \$ en conformité avec la Loi, le projet de règlement sur l'enveloppe maximale de la taxe scolaire et les paramètres de consultation 2014-2015;

ATTENDU QUE le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2014-2015 est fixé à 0,34697 \$ par 100 \$ d'évaluation;

ATTENDU QUE ce taux respecte les limites prévues par la loi;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Merle Parkinson que sur recommandation de la Direction, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2014-2015, sous réserve de l'autorisation de la ministre et en conformité avec l'article 279 de la Loi sur l'instruction publique.

QU'il soit transmis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

QUE le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,34697 \$ par 100 \$ d'évaluation.

QUE ce taux soit assujéti à l'application du taux de réduction du gouvernement attribué à tous les contribuables en conformité avec le document n° SWLSB-2014/07/09-FR-001.

ET QUE le conseil des commissaires mandate la directrice générale de transmettre un budget modifié, au besoin, une fois que toutes les conditions et modalités auront été adoptées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Georges Benoit, Robert Dixon, Nazario Facchino, Steve Kmec, Elio Lattanzio, Peter MacLaurin, Emilio Migliozi, Nick Milas, Steve Mitchell, Grace Nesi, Albina Pace, Merle Parkinson, William Pollock, Nancy Rupnik, Edward Turchyniak
VOIX CONTRE :	Guy Gagnon

Engagement d'une firme en RH – Recrutement et embauche d'une direction générale adjointe

ATTENDU QUE, conformément aux résolutions n^{os} CC-140609-CA-0127 et 0128, le conseil a mandaté le comité de sélection de présenter une recommandation concernant les services de soutien externe pour le recrutement et l'embauche de deux directions générales adjointes;

ATTENDU QUE le comité de sélection a reçu trois (3) propositions;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Steve Mitchell que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier retienne les services de **Libera**.

QUE le mandat de Libera soit le suivant :

- a. Réception et analyse initiale des candidatures;
- b. Préparation de l'entrevue et des guides d'évaluation;
- c. Outils et stratégies pour les entrevues;
- d. Qualification préliminaire et premières entrevues;
- e. Préparation de la liste des candidats sélectionnés et de leur profil;
- f. Participation aux entrevues des candidats sélectionnés avec le comité de sélection;
- g. Suivi auprès de tous les candidats;
- h. Vérification des antécédents;
- i. Passation des tests psychométriques.

QUE le budget pour ces services n'excède pas 34 000 \$, taxes en sus.

ET QUE le président, ou en son absence ou à sa connaissance le vice-président, ainsi que la directrice générale, ou en son absence ou à sa connaissance le directeur général adjoint par intérim, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

Direction adjointe des Services complémentaires

ATTENDU QUE le poste de direction adjointe des Services complémentaires est vacant;

ATTENDU QUE le poste a été affiché du 2014-05-02 au 2014-05-15 et que la fin du concours en suite été reportée jusqu'au 2014-05-21 et que le comité de sélection a fait les entrevues le 2014-06-10;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nancy Rupnik que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier engage **Silvia Patella** comme directrice adjointe des Services complémentaires à partir du 2014-08-18.

Adopté à l'unanimité

Coordonnatrice ou coordonnateur des ressources financières

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° CC-140709-HR-0002, approuvant l'organigramme administratif 2014-2015;

ATTENDU QUE le poste de coordonnatrice ou coordonnateur du Service des ressources financières est vacant;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier mandate le directeur du Service des ressources humaines d'afficher le poste de coordonnatrice ou coordonnateur du Service des ressources financières.

QU'un comité de sélection se composant des personnes suivantes soit établi :

Guy Gagnon	Steve Kmec (substitut)
Merle Parkinson	Elio Lattanzio (substitut)
Edward Turchyniak	
La directrice générale ou son délégué	Un représentant de l'AQCS
Le directeur des ressources humaines	La directrice des ressources financières

QUE le comité de sélection soit mandaté de sélectionner les candidats qui seront reçus en entrevue, de tenir les entrevues et de recommander une candidature pour le poste de coordonnatrice ou coordonnateur du Service des ressources financières.

ET QUE la recommandation soit présentée le 2014-09-17, lors de la séance du conseil des commissaires.

Adopté à l'unanimité

Projets d'investissement 2014-2015 – Partie II

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° CC-140625-MR-0148 approuvant les projets d'investissement 2014-2015 pour la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE dans la résolution n° CC-140625-MR-0148 seules les priorités liées à la Mesure 30850 (Amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées) et à la Mesure 50620 (Maintien des bâtiments) ont été adoptées étant donné que les paramètres budgétaires pour l'année scolaire 2014-2015 n'avaient pas encore été présentés;

ATTENDU QUE les paramètres budgétaires ont été reçus et que les montants liés à l'AMT (Amélioration et transformation des bâtiments) et le MAO (Matériel, appareillage et outils) sont maintenant disponibles;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Steve Kmec que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la partie II des projets d'investissement 2014-2015 devant être réalisés en priorités dans les écoles et les centres au coût total de **2 613 025 \$**, conformément au document n° SWLSB-2014/07/09-MR-001.

AMT – Amélioration et transformation des bâtiments	1 740 074 \$
MAO – Matériel, appareillage et outils	872 951 \$
TOTAL	2 613 025 \$

Adopté à l'unanimité

Rectificatifs de commande – Remplacement d’un générateur - ÉSLTM

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-110518-MR-00091 octroyant le contrat pour le remplacement du générateur à l'école secondaire Lake of Two Mountains à **Les Installations électriques Auger inc.**, au coût total de 184 000,00 \$, taxes en sus (209 622,00 \$, toutes taxes comprises).

ATTENDU QUE des rectificatifs de commande totalisant 43 713,99 \$, taxes en sus (50 187,42 \$, toutes taxes comprises) ont dû être apportés durant les travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Elio Lattanzio que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les rectificatifs de commande totalisant 43 713,99 \$, taxes en sus (50 187,42 \$, toutes taxes comprises).

QUE le coût total du projet, incluant les rectificatifs de commande, soit majoré à 227 713,99 \$, taxes en sus (259 809,42 \$, toutes taxes comprises).

ET QUE le président, ou en son absence ou à sa connaissance le vice-président, ainsi que la directrice générale, ou en son absence ou à sa connaissance le directeur général adjoint par intérim, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Georges Benoit, Nazario Facchino, Steve Kmec, Peter MacLaurin, Emilio Migliozi, Nick Milas, Grace Nesi, Albina Pace, Nancy Rupnik, Edward Turchyniak
VOIX CONTRE :	Guy Gagnon, Elio Lattanzio, Merle Parkinson, William Pollock
ABSTENTION :	Steve Mitchell